

HORS-CLASSE 2018, COMMENT ÇA MARCHE ?

Cher-e collègue,

Compte tenu des nouvelles modalités d'accès à la hors classe, il nous paraît indispensable de joindre ce courrier complémentaire à celui adressé vendredi à l'issue de la CAPA. Pour info, il y a 67 collègues CPE promouvables et classés pour un contingent académique de 10 promotions .

D'année en année, le SNES-FSU a fait évoluer les critères d'accès à la Hors-Classe, conduisant en 2017 à ce que 80% des CPE partent à la retraite en ayant obtenu cette promotion. Ce taux masquait cependant encore des inégalités selon le genre, les académies et les déroulements de carrière ; le dernier échelon de la HC, le plus intéressant en termes de salaire, n'était atteint que par 40% des collègues au moment du départ en retraite.

Le décret relatif à la mise en place du PPCR affirme que désormais « la carrière des agents a vocation à se dérouler sur au moins deux grades ». En clair, **la hors-classe, jusqu'au dernier échelon, pour toutes et tous !** La note de service 2018 qui cadre le nouveau barème de la HC concrétise cet acquis majeur obtenu par le SNES-FSU, c'est l'aboutissement d'un de ses combats mené depuis la création de la hors-classe en 1989 : **Chacun de nous est assuré d'être promu à la hors-classe au plus tard après 3 ans dans le 11^e échelon et ce, quel que soit l'avis du Chef d'Établissement, et l'appréciation du Recteur.**

Qui est promouvable chaque année ?

Les professeurs, les CPE et les PSY-EN qui comptent au moins deux ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon de la classe normale.

Le barème national : comment ça marche ?

Le barème est composé de deux parties : l'appréciation finale du Recteur et l'ancienneté dans l'échelon au 31 août 2018.

Appréciation du recteur	Points
Excellent	145
Très satisfaisant	125
Satisfaisant	105
À consolider	95

Professeurs certifiés ou agrégés, CPE et Psy-ÉN		Points
Échelon et ancienneté dans cet échelon au 31 août 2018	Ancienneté théorique dans la plage d'appel (en années)	
9+2	0	0
9+3	1	10
10+0	2	20
10+1	3	30
10+2	4	40
10+3	5	50
11+0	6	60
11+1	7	70
11+2	8	80
11+3	9	100
11+4	10	110
11+5	11	120
11+6	12	130
11+7	13	140
11+8	14	150
11+9 et plus	15 et plus	160

L'avis du recteur restera valable pour les années suivantes pour chaque collègue non promu cette année. Les éventuelles oppositions (*elles sont exceptionnelles*) seront revues chaque année.

La composition de ce barème minore fortement le poids des avis qui sont de plus contingentés : 10% d'avis excellent – 45 % d'avis très satisfaisant par échelon et par discipline avec une proportionnalité homme / femme.

L'équilibre du barème est conçu de telle façon que l'ancienneté prime dans la plage d'appel : un collègue au 10^e échelon depuis trois ans, avec un avis «excellent» ne pourra jamais passer devant un collègue au 11^{ème} échelon depuis trois ans avec un avis «à consolider» et ainsi de suite. Si cette année, **8 sur 10** promus restent des 11^{èmes} échelons, on peut s'attendre à ce qu'il y ait davantage d'échelons 10 promus les prochaines années.

En raison du reclassement de septembre 2017 suite au PPCR qui réduit pour tous la durée dans l'échelon 10, les collègues au 11^e étaient plus nombreux cette année. Certains ont pu accéder à la hors-classe devantant au barème des collègues du 10^e parfois mieux « classés » qu'eux l'an dernier. Ceux-là (avec 3 ans d'ancienneté au 10^e) accéderont au 11^e en cours d'année prochaine (premier gain indiciaire) et pourront à leur tour bénéficier de la hors classe (deuxième gain) en conservant de plus leur ancienneté d'échelon.



Cette nouvelle hors-classe est comparable à 4 escalators qui montent avec des vitesses différentes, mais assez proches. **Ils emmèneront tout le monde à la hors-classe** alors que très / trop longtemps, cette promotion est restée une porte fermée pour de nombreux collègues. Le SNES-FSU revendique une carrière pouvant être parcourue sans obstacle de grade. Cette « nouvelle » Hors-Classe est donc un progrès indéniable. La bataille est désormais à mener pour élargir l'accès à la classe exceptionnelle et en faire le nouveau débouché de carrière pour tous et toutes, comme l'a fait le SNES-FSU pour la Hors-classe.

APRES LA CAPA, INFOS HORS-CLASSE : **« On m'a dit que » : les vrai-faux sur la Hors-Classe et le PPCR**

On m'a dit que les avis que le recteur met pour la campagne hors-classe des échelons 9 avec 2 ans d'ancienneté, 10 et 11 sont gelés à partir de cette année ? Je n'aurai donc jamais la hors-classe ?

Les avis sont gelés, c'est vrai. Mais leur poids est bien moins important que celui de l'ancienneté (voir recto). Aucun avis ne peut empêcher d'avoir la HC le moment venu, même à partir de l'an prochain quand les premiers 9èmes échelons ayant bénéficié d'un rendez-vous de carrière rejoindront les promovables « ancienne formule », **sauf une opposition du recteur, remise en cause et réexaminée tous les ans.**

On m'a dit que je pouvais avoir « très satisfaisant » de mon chef d'établissement et de mon IPR et seulement « satisfaisant » du recteur, ou l'inverse ?

Oui, c'est vrai. Le SNES-FSU a toujours dénoncé la politique de quotas : pourquoi ne peut-il y avoir que 30 % - et pas un de plus - de professeurs ou CPE ou PSYEN « méritants » sachant que les ex-aequo ont été longtemps départagés à la date de naissance et qu'ils le sont aujourd'hui sur des critères encore plus aléatoires ?

Ce système absurde se traduit aujourd'hui par des quotas d'appréciations « excellent » (10 %) et « très satisfaisant » (45 %) qui doivent **être répartis sur les 3 échelons, en respectant les types d'établissement, le genre et les territoires.** Autrement dit, on peut comparer les avis précédents (Très favorable / favorable/favorable) avec les appréciations actuelles du recteur (qui jouera un faible rôle dans l'attribution de la promotion). Ce n'est pas réellement la valeur professionnelle qui est estimée, c'est juste que vous étiez en concurrence et « battu » à l'ancienneté dans le corps des CPE puis dans votre échelon à ce moment de répartition des appréciations. En effet, les appréciations étant pérennes, il faut que cette répartition par échelon anticipe l'avenir et qu'une répartition équitable soit trouvée. Le SNES a évidemment plaidé pour que l'ancienneté dans l'échelon soit le premier critère retenu, sans être toujours entendu. L'administration a même parfois cherché à favoriser des collègues au motif d'autres services rendus (FF de chef par exemple...). Enfin, répétons que même une appréciation « à consolider » n'empêchera pas d'avoir la hors-classe au plus tard au 11ème échelon avec 3 ans d'ancienneté, voire avant selon le nombre de promotions.

On m'a dit que le SNES-FSU avait voté pour le PPCR ?

Oui, c'est vrai, malgré ses insuffisances, le SNES-FSU a voté pour et se servira des premiers acquis engrangés par nous, et par nous seuls, pour obtenir plus et mieux. Un peu comme si nous avions glissé le pied dans la porte avant qu'elle ne se ferme et que nous nous arc-boutions pour l'ouvrir en grand.

Le PPCR (parcours professionnels carrière et rémunération), c'est :

- **L'égalité de traitement** pour tous et pour toutes : quelle que soit la situation de l'établissement, tous les personnels sont assurés d'être vus par l'inspecteur et d'être vus au même moment de leur carrière.
- **La fin de la notation unique et du chantage à la note administrative** car vous vous êtes opposés à la dernière réforme en cours. Aucune inspection en dehors des rendez-vous de carrière ne peut avoir lieu sans votre accord, aucun rapport ne peut figurer dans votre dossier en dehors d'un des trois rendez-vous de carrière, qui lui-même n'a que peu d'incidences sur votre carrière (un gain d'un an du 6è au 7è et du 8è au 9è échelon).
- **Des fins de carrière revalorisées** : le passage du 10è au 11ème échelon se fait en 4 ans contre 4 ans et 6 mois au choix (et 5 ans et 6 mois à l'ancienneté), un échelon supplémentaire est ajouté en fin de carrière à partir de 2021 (+ 140 nets par mois !) et la possibilité, encore réduite, certes, mais réelle, d'obtenir la classe exceptionnelle.

Alors, pourquoi voter contre ?

D'ailleurs, les syndicats qui se gargarisent d'avoir voté contre sont parfois ceux qui vous vendent une adhésion contre un suivi syndical... Finalement, pas si mal le PPCR, hein ?

Mais voter pour ne veut pas dire que nous en avons fini avec le PPCR ! Nos prochains combats :

- Obtenir l'avancement de tous au grand choix. Après tout, nos chefs d'établissement et nos IPR avancent tous au grand choix, sans évaluation. Cela les rend t-il moins ... « méritants » ?
- Faire de la classe exceptionnelle le débouché de carrière pour tous et toutes.

.../...